ISSN 2551-5497

agria Grand Est

le sommaire /

2018 : une année pleine de projets ! /p1

GIE Negolor /p2

4 nouvelles formations en 2018 ! /p3

Taxe d'apprentissage /p4-5

Actions à venir
L'agenda /p6

A nos adhérents, à nos partenaires ainsi qu'à l'ensemble des IAA régionales, nous souhaitons une excellente année 2018 !

2018 : une année pleine de projets !

/ **La Lorraine notre signature** accroît sa visibilité en 2018.

En 2017, la démarche organisait son 1er salon à destination des consommateurs. Face au succès rencontré, l'évènement est programmé 2 fois cette année : à **Ludres les 29 et 30 septembre** et à **Marly les 27 et 28 octobre.**

/ Le **concours Inoval** revient pour sa 6e édition avec des nouveautés à découvrir, dont notamment une visibilité plus forte pour les lauréats !

Non plus 1 mais 3 salons pour faire connaître son innovation auprès d'un public varié : l'export, la restauration et les consommateurs… RDV dans 2 mois pour découvrir ces nouveautés et remplir votre dossier de candidature.

/ **Sphèr'alim**, le guichet unique agro-alimentaire de la région, va déployer de nouvelles actions pour **renforcer l'attractivité des métiers** agro-alimentaire.

Vous recherchez à recruter du personnel : utilisez la plateforme Sphèr'Alim pour trouver des candidats ou déposer une offre d'emploi ou de stage (l'accès à ce service est ouvert à tous, sa consultation est gratuite et vous n'avez pas besoin de créer de compte).

/ Le **GIE Négolor**, le groupement d'achat mutualisé, lancera un appel d'offre sur les **véhicules de société** au 1er semestre 2018. *Lire p2*

/ La poursuite de l'action **SOBR'IAA** qui améliore la performance opérationnelle globale de votre entreprise.

/ La plateforme **d'Audits internes croisés** dont 2018 sera la 4e année de fonctionnement !

Groupement d'intérêt économique Négolor

Le groupement d'intérêt économique Négolor a été créé en 2015 et référence des fournisseurs pour générer des économies pour ses adhérents.

- Avec près de de 700k€ d'achat groupé, le GIE tend à se développer auprès des IAA du Grand Est et auprès des entreprises de valorisation des agro ressources.

Fonctionnement

Le GIE référence des fournisseurs concurrents sur différents postes afin que **des prix intéressants soient garantis** pour les adhérents. Ce fonctionnement a pour vocation de maintenir un lien entre fournisseurs et entreprises tout en garantissant un **effet volume** par le groupement. Ainsi, les adhérents rencontrent les fournisseurs référencés afin que ceux-ci leur présentent leur offre.

Selon le type d'articles et de fournisseurs, les commandes sont passées soient par la plateforme du GIE Négolor, soit directement auprès du fournisseur. Dans tous les cas, **les volumes sont contrôlés** afin de garantir le respect du contrat de référencement.

Remarque : Les achats étant passés directement par chaque entreprise, le GIE n'est pas garant des impayés des autres adhérents, il n'y a donc pas de risque financier pour les adhérents.

Financement

Du point de vue de son financement, le GIE tire ses ressources via les adhérents qui payent une **cotisation annuelle** de 250€ HT et via les fournisseurs qui payent une remise de fin d'année selon le chiffre d'affaire généré.

Si vous n'avez pas de services achats dans votre entreprise, ou si vous avez des postes qui ne sont pas assez importants pour les suivre :

le GIE NEGOLOR est une solution pour vous !

Offre de produits et services disponibles :	
/ EPI	/ Analyse en laboratoire
/ Bureautique	/ Certification et vérification
/ Cartons	/ Gaz
/ Emballages	/ Téléphonie
/ Etiquette	/ Produits d'hygiène et de nettoyage
/ Service	/ Energie → Appel d'offre 2017 terminé le 31/01/18
/ Maintenance	/ Véhicule → Appel d'offre 2018 à venir

Appels d'offre en cours et à venir, sur des postes clés d'achat !

- Le GIE Négolor a lancé en 2016 un premier **appel d'offre énergie** permettant de recruter de nouveaux adhérents et vient de se finaliser au 31/01/18 un second **appel d'offre énergie** qui va permettre de générer des économies non négligeables.
- Dans quelques mois un **appel d'offre sur les véhicules de société** sera organisé.

Contact : olivier.fabre@iaa-lorraine.fr ou contact@negolor.fr

Formation

Le catalogue de formation d'Agria Grand Est s'enrichit de 4 nouvelles formations en 2018 :

Prévention des risques professionnels	
Santé et sécurité au travail	/ Identifier les obligations réglementaires / Connaître les interlocuteurs adaptés / Identifier les documents obligatoires / Comprendre et prévenir les AT/MP
Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)	/ Savoir réaliser une évaluation des risques professionnels / Intégrer les observations du DUERP dans sa politique santé et sécurité / Connaître les outils et supports dédiés
Evaluation du risque chimique (EvRC)	/ Savoir identifier le risque chimique / Intégrer les résultats de l'EvRC dans sa politique santé et sécurité / Connaître les outils et supports dédiés
Energie	
Optimiser les consommations d'énergie d'un site agro-alimentaire	/ Identifier les principaux postes de consommation / Maîtriser l'énergie consommée / Savoir mesurer l'énergie sur son site et la gérer / Mettre en place un plan d'actions chiffrées d'économie d'énergie

Formation Prévention

Formation Energie

Ces 4 nouvelles formations viennent compléter notre offre en qualité et nutrition

Formation qualité

Formation nutrition

Une offre de formation conçue pour la filière alimentaire

Sélectionnée et référencée par OPCALIM sur la base de critères de qualité :

- Notre expérience d'accompagnement des TPE, PME agro-alimentaires depuis plus de 10 ans
- Notre expertise des formateurs dans les métiers de l'agro-alimentaires
- Les programmes pédagogiques pragmatiques et personnalisables

Contact : Céline MARNIER
Mail : celine.marnier@iaa-lorraine.fr

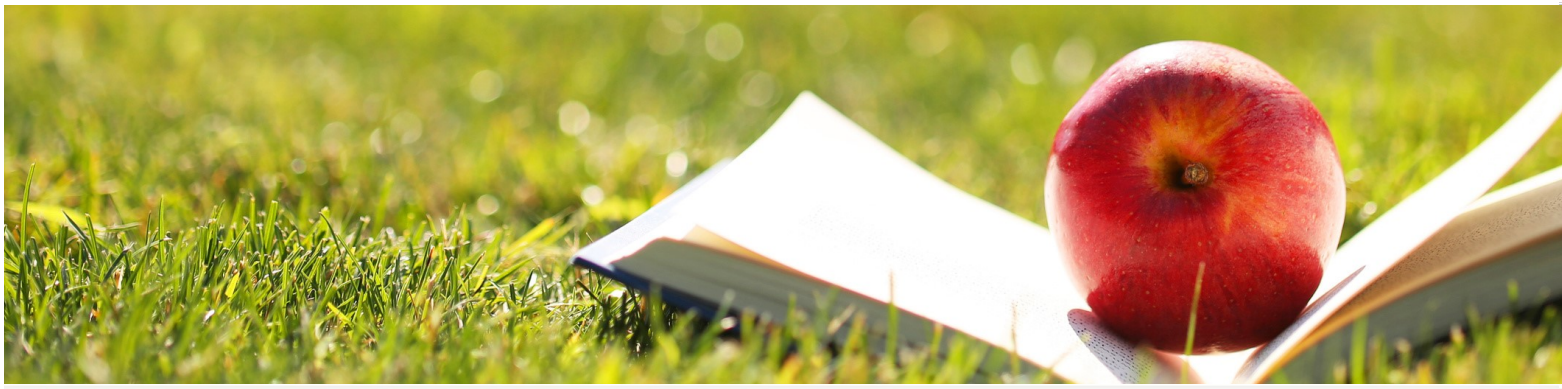

La taxe d'apprentissage

Accompagnez les étudiants dans leur réussite

La taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est un impôt qui vise à financer l'apprentissage et le développement des formations technologiques et professionnelles. Très encadrée par la législation, elle ne sert qu'à financer les dépenses pédagogiques qui concourent à la professionnalisation des étudiants.

Calcul de la taxe		Répartition : où va l'argent de la taxe ?		
Métropole (hors Alsace – Moselle) et DOM	0,68% de la masse salariale	**51%** aux régions	**26%** pour le "quota"	**23%** pour le "hors quota"
Alsace – Moselle	0,44% de la masse salariale	**51%** aux régions	**49%** pour le "quota"	Il n'y a pas de « hors quota »

Il faut voir cet impôt comme un outil au service du développement de votre entreprise : vous avez en effet la possibilité de flécher le montant versé vers les écoles ou les formations de votre choix ! Il suffit pour cela de formuler vos vœux d'affectation à votre organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA) au moment de remplir votre bordereau de déclaration.

Distribution : à qui verser votre taxe d'apprentissage ?		
Régions Versement par l'OCTA au Trésor Public	**« Quota »** Vœux d'affectation à formuler à l'OCTA	**« Hors quota »** Vœux d'affectation à formuler à l'OCTA
Financement : à qui est-il destiné ?		
Toutes les actions de développement de l'apprentissage sur les territoires	Les centres de formation des apprentis (CFA)	Les établissements qui font de la formation initiale professionnelle et technologique (en dehors du contrat d'apprentissage)
Des centres de formation d'apprentis (dans le cadre de convention avec les régions)	Les sections d'apprentissage (SA)	Les formations en apprentissage peuvent toutefois bénéficier du hors quota, sous certaines conditions.
Comment l'entreprise peut-elle répartir les sommes ?		
Pas de choix possible	**Si une entreprise emploie un apprenti** : elle participe obligatoirement au financement du coût de la formation auprès du CFA ou SA qui le forme (à hauteur du coût réel de la formation, dans la limite des fonds disponibles sur leur quota).	La **catégorie A** représente les niveaux de formation des étudiants : V, IV et III (du CAP à BAC + 2). L'entreprise pourra affecter jusqu'à 65 % du hors quota à ces formations.
	Si une entreprise emploie plusieurs apprentis : le versement est proratisé en fonction du nombre d'apprentis dans la limite des 26% ou 49% de la part quota.	La **catégorie B** représente les niveaux de formation des étudiants : II et I (BAC+3 à BAC +5 et plus). L'entreprise pourra affecter jusqu'à 35 % du hors quota à ces formations.
	Si une entreprise n'emploie pas d'apprenti, l'entreprise verse le quota d'apprentissage au(x) CFA ou SA de son choix.	

Je soutiens les établissements de formation agro-alimentaires de Lorraine !

Comment ça marche ?

Le soutien des entreprises est essentiel à la réalisation des projets.
La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous décidez de l'affectation. En affectant tout ou une partie de votre taxe d'apprentissage à un établissement, vous vous impliquez dans la pédagogie de l'école et **contribuez aux progrès de la formation de vos futurs collaborateurs qualifiés et compétents.**

/ Vérifiez que l'établissement est éligible à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du quota ou hors quota.

/ **Envoyez la promesse de versement** de la taxe d'apprentissage au service ou secrétariat du diplôme concerné ou de l'établissement, afin d'être régulièrement tenu informé des projets réalisés par ces derniers.

/ **Envoyez votre règlement et votre formulaire déclaratif** de versement à l'OCTA et **indiquez clairement et obligatoirement le nom** de l'établissement (établissements, écoles, universités…), ses coordonnées (code postal) et références (code UAI notamment).

- Le code UAI, Unité Administrative Immatriculée, identifie chaque établissement scolaire dans le répertoire national des établissements (RNE).

Etablissements de formation membres de Sphèr'alim	Adresse	Code UAI de l'établissement	Eligibilité		
			Quota	Hors quota Catégorie A*	Hors quota Catégorie B*
UL - ENSAIA	2 avenue de la Forêt de Haye TSA 40602 54518 VANDOEUVRE-LES-NANCY Cedex	0542493S	X	X	X
EPL AGRO de la Meuse	Technopôle Philippe de Vilmorin - CS 40249 55006 BAR LE DUC Cedex	0550752U	X	X	X
EPL de Nancy-Pixérécourt	Domaine de Pixérécourt 54220 MALZEVILLE	0542149T	X	X	X
IUT Nancy-Brabois Département GB2A	Le Montet – rue du Doyen Orion / BP 90137 54601 VILLERS-LES-NANCY Cedex	0542493S	X	X	X

**Voir tableau précédent, comment l'entreprise peut-elle répartir les sommes ?*

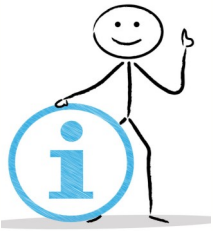

Sphèr'Alim : **Sophie BAUE**

Mail : contact@spheralim.fr

Port. : 06.34.11.12.68

www.spheralim.fr

Actualités des actions à venir pour les entreprises de l'agro-alimentaire

l'agenda

- **Agrotour n°8 : rendre les salariés acteurs de leur sécurité**
  / 07 février 2018, Malteurop - Vitry-le-François
  www.iaa-lorraine.fr

- **Réunion sur les ordonnances MACRON : évolutions du code du travail, quels impacts pour les PME ?**
  / 22 février 2018, Nancy
  www.iaa-lorraine.fr

- **Salon International de l'Agriculture**
  / 24 février - 04 mars 2018, Paris
  www.salon-agriculture.com

- **Journées Aliments Santé**
  / 20 - 21 juin 2018, La Rochelle
  www.jas-larochelle.fr

- **Salon B to C La Lorraine notre signature**
  / 29 et 30 septembre 2018, Ludres
  www.la-lorraine-notre-signature.fr

- **Salon B to C La Lorraine notre signature**
  / 27 et 28 octobre 2018, Marly
  www.la-lorraine-notre-signature.fr

« Réunissons nos compétences pour voir grandir vos projets. »

agria Grand Est

/ 2
RUE DU DOYEN MARCEL ROUBAULT
BÂTIMENT GÉOLOGIE / BP 10162
54505 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
CEDEX

TÉL. 03 83 44 08 79
FAX. 03 83 44 32 57
iaa@ iaa-lorraine.fr
www.iaa-lorraine.fr
Agria Grand Est

réunion

Ordonnances MACRON

Evolutions du Code du Travail : quels impacts pour les PME ?

RDV le mercredi 22 février 2018 à 9h00
Vandœuvre-lès-Nancy

Une réunion d'informations sur les évolutions du Code du Travail se tiendra le 22 février 2018, en présence d'Anaïs AUBRY, responsable du Pôle Ressources Humaines du cabinet APG.

Les **cinq ordonnances** signées en septembre 2017 concernent principalement les PME. Leur contenu et leurs impacts seront donc présentés au cours d'une matinée d'informations (nouvelles instances de représentation du personnel, négociation collective, nouvelles règles de licenciement, nouvelles formes de travail, compte professionnel de prévention).

Contact : Céline MARNIER
Mail : celine.marnier@iaa-lorraine.fr

Performance & Qualité de vie au travail
Agro Tour de notre Région

AgroTour étape 8 :

Rendre les salariés acteurs de leur sécurité

RDV le vendredi 7 février 2018
à Vitry-le-François
Entreprise Malteurop

Renseignements : Olivier FABRE
Mail : olivier.fabre@iaa-lorraine.fr

Avec le soutien de : Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE